



**SMAEPA de la Région d'Yerville**  
**COMPTE RENDU DE LA REUNION de Comité Syndical du 14 décembre 2021**

**Membres titulaires et suppléants présents :**

- **ANCRETIEVILLE SAINT VICTOR** : Patricia LE FLOCH
- **AUZOUVILLE L'ESNEVAL** : Corinne DEMOTTAIS, Christophe DEVE,
- **BOURDAINVILLE** : Séverine GEST
- **CIDEVILLE** : Dominique VOGEL, Christophe LEROY, Pierre ESCAP
- **CRICQUETOT SUR OUVILLE** : Claude LESEIGNEUR, Marc BLOQUET
- **ECTOT L'AUBER** : Didier DELAMARE
- **FLAMANVILLE** : Alain PETIT, Christophe CHOLLET
- **GREMONVILLE** : Daniel BEUZELIN,
- **HUGLEVILLE EN CAUX** : Luc LEFRANCOIS, Jean-Michel TRAVERS
- **MOTTEVILLE** : Eric HALBOURG
- **OUVILLE L'ABBAYE** : Jacques LEMERCIER, Jean-Pierre DUVAL
- **SAINT MARTIN AUX ARBRES** :
- **LE SAUSSAY** : Rémy BONAMY, Bruno BERTRAND
- **VIBEUF** : Christian ROZAY
- **YERVILLE** : Jean-Pierre CHAUVET
- **COMMUNAUTE DE COMMUNES CAUX AUSTREBERTHE** : Daniel GRESSENT, Jean-François CHEMIN
- **COMMUNAUTE DE COMMUNES TERROIR DE CAUX** : Gauthier CUVELIER

**Assistaient également :**

- Samuel GENDRIN, Florian CASTEL,
- Cédric CARPON et Guillaume THIBAULT (VEOLIA)

**Excusé :**

- Hervé WALLERICH, Commune de **GREMONVILLE**
- Nadine MONTIER, Commune de **SAINT MARTIN AUX ARBRES**

## 1. Choix de l'entreprise de travaux pour l'usine d'eau potable de Bourdainville

Monsieur le Président expose que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 14 décembre à 17 heures pour choisir l'entreprise attributaire des travaux pour la reconstruction de l'usine d'eau potable de Bourdainville.

L'analyse des offres, réalisée par le maître d'œuvre VERDI Ingénierie, propose de retenir l'entreprise SAUR comme étant la mieux disante. La Commission d'Appel d'Offres a décidé de suivre la proposition du maître d'œuvre et a retenu l'offre de SAUR après négociation pour un montant de 4 559 959 € HT, avec la filière de décarbonatation à 317 268 € HT inclus.

Monsieur le Président propose donc au Comité Syndical de suivre le choix de la Commission d'Appel d'Offres et de retenir l'entreprise SAUR pour la réalisation des travaux. SAUR a proposé une offre moins chère d'environ 500 000 € par rapport à celle d'OTV, tout en garantissant une qualité d'exécution et de mise en oeuvre de process de traitement.

Monsieur le Président propose de retenir la filière de la décarbonatation, d'un montant de 317 268 € HT. Nous délivrerons ainsi à nos abonnés une eau plus douce apportant les avantages suivants : confort d'utilisation, dispense d'utiliser des produits détartrants ou d'investir dans des adoucisseurs individuels, allongement de la vie des appareils électroménagers... Au final, bien que l'eau produite sera plus chère, les abonnés feront plus d'économie sur le long terme.

Les visuels de la future usine est diffusée avec l'emplacement des différents ouvrages des filières de traitement, de la décarbonatation ainsi que la bache de stockage des eaux traitées.

Ayant entendu cet exposé le Comité Syndical :

- **DECIDE** de retenir l'entreprise SAUR pour un montant de 4 559 959 € HT ;
- **DECIDE** de choisir la filière de la décarbonatation pour un montant de 317 268 € HT ;
- **AUTORISE** le Président à signer le marché et toutes les pièces pour mener à bien l'exécution du marché du début à la fin ;
- **AUTORISE** le Président à solliciter les demandes de subventions auprès de l'Agence de l'Eau et le Conseil Départemental ;
- **DECIDE** de contracter un emprunt pour financer l'investissement.

## 2. Avenant de Maîtrise d'œuvre

Monsieur le Président informe l'assemblée de la proposition d'avenant du maître d'œuvre VERDI d'un montant de 24 073 € HT.

Le montant des travaux de l'usine d'eau potable de Bourdainville est basé sur la rémunération de la maîtrise d'œuvre qui a été évalué à 3 100 000 €HT. Or, les travaux ayant été attribués pour un montant de 4 559 959 € HT, et conformément au CCAP du marché, la rémunération proposée évolue donc de 51 075€ HT à 75 148 € HT sans modification du taux de rémunération soit un avenant proposé de 24 073€ HT.

L'augmentation du taux de rémunération de la maîtrise d'œuvre est donc de 21.6% du contrat global.

Monsieur le Président propose donc à l'assemblée de valider cet avenant de maîtrise d'œuvre. A l'unanimité, le Comité Syndical approuve cette proposition et autorise le Président à le signer.

## 3. Augmentation de la part Syndicale du prix de l'Eau

Monsieur le Président présente l'impact de l'investissement de la nouvelle usine d'eau potable avec la décarbonatation sur le prix de l'Eau.

Au final, en se basant sur une consommation annuelle de 120 m<sup>3</sup> d'eau, nous aurons un impact de 43,20 €. Ce surcoût est à mettre en parallèle avec les économies générées par l'utilisation d'une eau plus douce : moins d'utilisation de produits d'entretien, de dispositifs de détartrage et allongement de la vie des appareils électroménager, etc.

	Investissement € HT	SUBVENTIONS ATTENDUES		Reste à charge
		Conseil Départemental	AESN	
AMO	18 500,00 €	16 000,00 €	46 750,00 €	30 898,00 €
MOE	75 148,00 €			
Travaux SAUR	3 903 691,00 €	975 922,75 €	1 561 476,40 €	1 366 291,85 €
Bache d'eau traitée	339 000,00 €	33 900,00 €	135 600,00 €	169 500,00 €
Décarbonatation	317 268,00 €			317 268,00 €
Coûts imprévus (15%)	585 553,65 €	146 388,41 €	234 221,46 €	204 943,78 €
Coût EDF	15 000,00 €	3 750,00 €	6 000,00 €	5 250,00 €
<b>TOTAL RESTE A CHARGE</b>				<b>2 094 151,63 €</b>
Frais d'exploitation/ an				135 000,00 €
Frais totaux : investissement + exploitation sur 20 ans				4 794 151,63 €
<b>Surcoût de production d'un m3 d'eau (660000 m3/an) avec amortissement sur 20 ans</b>				<b>0,36 €</b>
<b>Part de l'exploitation dans le surcoût d'un m3 d'eau</b>				<b>0,20 €</b>
<b>Facture 120 m3</b>				<b>43,20 €</b>

#### **4. Présentation de l'animateur BAC**

Monsieur le Président présente Florient CASTEL, le nouvel animateur chargé de travailler sur les 3 Bassins d'Alimentations de Captage (Bourdainville, Humesnil et Montérolier Caux Sud).

Il interviendra sur le Syndicat 1 jour par semaine et une réunion mensuelle sera réalisée auprès du Président pour faire le point sur les actions menées.

Il a été recruté par la Chambre d'Agriculture et sera chargé d'assurer des actions de protection de la ressource en eau auprès des collectivités et de la profession agricole. Samuel GENDRIN précise que cette animation est un préalable indispensable pour obtenir des financements auprès de l'Agence de l'Eau.

Monsieur CASTEL présente son parcours et ses expériences professionnelles dans ce domaine.

#### **5. Diagnostics agricoles et études de stratégie foncières**

Monsieur le Président explique qu'en parallèle des actions réalisées dans le cadre de l'animation des Bassins d'Alimentation de Captage, l'Agence de l'Eau exige que nous réalisions une étude complémentaire à 2 volets :

- Les diagnostics agricoles et non agricoles.

Cette étude permet de faire un état des lieux représentatif du territoire du BAC sur toutes les activités (agricoles, industrielles, collectifs...) afin d'élaborer un plan d'actions de préservation de la ressource en eau.

- Les études de stratégie foncière.

Cette étude permettra d'identifier les possibilités d'évolution ou pérennisation de l'usage des sols ou de la propriété.

Monsieur le Président précise que cette étude financée à 80 % par l'Agence de l'Eau, que la consultation en cours, avec l'assistance du SIDESA, et que la remise des offres est prévue pour le 17 janvier 2022.

A l'unanimité, le Comité Syndical approuve la signature du marché avec le bureau d'étude le mieux disant pour cette consultation et sollicite la demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau.

#### **6. Schéma directeur d'eau potable et compteur de sectorisation**

Monsieur le Président explique que le schéma directeur d'eau potable permet de :

- Diagnostiquer et mieux connaître le réseau d'eau potable du Syndicat ;
- D'identifier les points faibles du réseau ;

- De disposer d'un outil de programmation de travaux optimisé selon les besoins les plus importants identifiés ;
- De localiser plus facilement les secteurs fuyards en mettant en place des compteurs de sectorisation

Cette étude, d'un montant de 60 000 € HT est financée par l'Agence de l'Eau et le Département à 80 %. Elle est en outre de plus en plus demandée par les financeurs dans les différents dossiers de demande de subvention.

A l'unanimité, le Comité Syndical :

- Approuve la consultation d'un bureau d'étude pour la réalisation du schéma directeur d'eau potable
- Autorise la signature des documents pour mener les opérations à bien du début à la fin
- Sollicite les subventions auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental.

## **7. Maîtrise d'œuvre et travaux pour la reconstruction de la station d'épuration de Cideville ou pour le transfert des eaux usées.**

Monsieur le Président explique que la station d'épuration de Cideville souffre de multiples dysfonctionnements :

- Elle ne fonctionne que sur un bassin sur 3 ;
- Elle a un impact sur la qualité des eaux du captage de Limésy

Une réflexion est en cours pour statuer sur le devenir des eaux usées de la commune. Deux solutions sont sur la table :

- La reconstruction d'une nouvelle station d'épuration sur la commune de Cideville ;
- Le transfert des eaux usées de Cideville vers la commune de Limésy.

Une consultation pour les études préalables et la maîtrise d'œuvre pour les travaux a été réalisée. 5 bureaux d'études ont proposé leur offre et le Président propose de retenir le bureau d'étude SOGETI pour un montant de 40 000 € HT qui a été noté le mieux disant.

A l'unanimité, le Comité Syndical :

- Approuve le choix du bureau d'étude SOGETI ;
- Approuve la consultation pour les futurs travaux et le choix de l'entreprise la mieux disante ;
- Sollicite les subventions auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental pour l'ensemble des études et des travaux nécessaires pour mener l'opération jusqu'à la fin.

## **8. Convention financière avec la Communauté de Communes Caux Austreberthe (CCCA)**

Monsieur le Président explique que le principe du transfert des eaux usées du Saussay vers la commune d'Emanville a été validé par la Communauté de Communes Caux Austreberthe.

Au titre du traitement des eaux usées du Saussay à la station d'épuration de Villers-Ecalles, nous devons indemniser la Communauté de Communes Caux Austreberthe gestionnaire de cette station d'épuration par une convention financière.

Ainsi la CCCA nous a proposé une convention financière qui a été estimée, en première approche, et selon le volume des eaux usées transférées à : 3500 € à 4000 € /an.

A l'unanimité, le Comité Syndical :

- Approuve la signature de la convention financière avec la CCCA négociée au mieux selon les intérêts du Syndicat.

## **9. Convention Lasnon**

Monsieur le Président explique que Mr LASNON est l'exploitant du terrain de la nouvelle station d'épuration d'Ouille l'Abbaye et qu'il était convenu en 2019 qu'il récupère le terrain des anciennes lagunes du Syndicat après leur dépollution et leur remise en état.

Or, du fait que les boues résiduelles des lagunes d'Ouille l'Abbaye soient des boues « COVID », le Syndicat ne pourra épandre les boues seulement à partir du 5 octobre 2022.

Il est donc admis que la mise à disposition du terrain des anciennes lagunes d'Ouille l'Abbaye à Mr Guillaume LASNON ne se fera que début 2023.

Monsieur LASNON ne souhaitant pas attendre que le terrain soit mise à sa disposition aussi tardivement, Monsieur le Président explique qu'il a pu négocier avec Mr LASNON la somme de 3 400 € correspondant à 2 années d'indemnisation de perte de récolte jusqu'au 31 décembre 2022. A l'issue de cette date il n'y aura plus d'indemnisation.

A l'unanimité, le Comité Syndical :

- Autorise la signature des termes de cet accord et à payer à Mr LASNON la somme négociée.

Suite à une question et après vérification, la superficie du terrain correspondant à l'indemnisation de Mr LASNON est de 1,3 ha.

## 10. Convention Acte(s) avec la Préfecture

Monsieur le Président explique que afin de procéder à la dématérialisation de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture, il est nécessaire signer la Convention Acte(s) avec la Préfecture.

A l'unanimité, le Comité Syndical autorise le Président à signer la convention avec la Préfecture.

## 11. Décisions modificatives

Monsieur le Président demande au Président d'approuver les décisions modificatives suivantes qui sont acceptées à l'unanimité :

**Décision Modificative N°1 - Budget Eau** – Pour rembourser un trop perçu de l'Agence de l'Eau

Compte 61 - 558 = - 569 €

Compte 13 - 111 = + 569 €

**Décision Modificative n°2 – Budget Eau** – Afin de provisionner l'opération 86 (travaux de renouvellement du réseau AEP)

Opération 91 = -43000 €

Opération 84 : +43000 €

**Décision Modificative N°3 - Budget Assainissement** - Afin de sortir de l'inventaire T9 et T29 les terrains de l'ancienne station d'épuration de Saint Ouen du Breuil

Compte 023 = - 23 326 €

Compte 675-042 = + 23 326 €

**Décision Modificative n°4 – Budget Assainissement** – pour régulariser un emprunt de l'Agence de l'Eau

Compte 61 : -93 960 €

Compte 13 : +93 960 €

## 12. Modification des horaires de travail de Katia CAHAGNE

Monsieur le Président explique qu'afin de correspondre avec les heures de travail de la mairie de Lindebeuf dans lequel Katia CAHAGNE a été recrutée, il a été convenu de rajouter 2 heures de travail par semaine dans le contrat de Katia CAHAGNE pour le Syndicat à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Ainsi son contrat passera de 17,5 à 19,5 heures par semaine

Les horaires sont les suivants : les mardi et mercredi de 9h à 12h15 et de 13h30 à 18h et le vendredi matin de 8h30 à 12h.

A l'unanimité, le Comité Syndical accepte l'augmentation du volume horaire du contrat de Katia CAHAGNE à 19,5h/semaine.

### **13. Présentation des Rapports sur le Prix et la qualité du Service en Eau Potable, Assainissement et Assainissement non collectif sur l'année 2020**

Samuel GENDRIN présente les principales données de l'année 2020 sur les services d'Eau, d'Assainissement et d'Assainissement Collectif. Les rapports ont été envoyés par mail.

### **14. Travaux en cours**

Monsieur le Président expose que la station d'épuration d'Ouville l'Abbaye est terminée et est en phase d'observation. Nous prévoyons une inauguration officielle durant le printemps 2022.

Il est également présenté quelques photos du chantier en cours sur les travaux de renforcement de la canalisation d'eau potable entre Yerville et Criquetot sur Ouville par l'entreprise STURNO. Le chantier se déroule bien malgré le mauvais temps, la fin des travaux et la mise en service de la nouvelle canalisation est prévue pour la fin janvier 2021.

### **15. Questions diverses**

Didier Delamare demande si les secteurs des communes en assainissement individuel devront rester longtemps ainsi ou qu'il est prévu de réaliser du réseau collectif.

Le Président répond qu'il n'est pas exclu d'implanter des nouveaux réseaux d'assainissement sur les secteurs en non collectif. Il faut pour cela nous adresser une demande officielle et nous programmons les travaux selon le budget du Syndicat et son financement éventuel par l'Agence de l'Eau.

Cédric CAPRON et Guillaume THIBAUT de l'entreprise VEOLIA présents à la réunion présentent la gestion de la crise du 7 au 9 décembre, période pendant laquelle l'usine de microfiltration ne fonctionnait pas. L'eau distribuée était non conforme et délivrait une turbidité supérieure à la réglementation (2 NTU). Ainsi 17000 bouteilles d'eau ont été distribuées pendant cette période aux abonnés.

Les principales remarques formulées par les élus sont :

- Certaines personnes n'ont pas reçu les appels sortants pour informer de la situation. -> il faut pour cela communiquer son numéro de téléphone sur le portail client de Véolia.

- La quantité de bouteilles distribuées était insuffisante le soir du 7 décembre. -> Il était nécessaire de rationner pour distribuer des bouteilles à tout le monde, le temps que d'autres palettes arrivent.

Pour pallier aux manques d'informations, le Président propose qu'avec la diffusion de la prochaine facture d'eau nous invitons les abonnés à télécharger l'application ILLIWAP. Cette application permettra une diffusion en temps réel des informations et des événements relatifs à la distribution de l'eau, des travaux en cours, des fuites, etc... Ainsi l'abonné qui aura téléchargé l'application aura une notification sur son téléphone de l'information.

Le Président et Madame Séverine GEST expliquent que globalement, la crise a été bien gérée par VEOLIA et Samuel GENDRIN et les remercie pour la diffusion de l'information sur l'évolution de la situation.

La séance est levée à 19h20